

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

### 19H30 A LA MAIRIE DE DAUBEZE

**Membres présents :** Mesdames Chantal Macias, Monique Rolland, Vanessa Ibert, Christiane Dulong, Anne Cécile Faure, Lucie Naboulet.

Messieurs Daniel Raoult, Landry Carpentey, Patrick Vignaud.

**Membre excusée :** Mme Karine Bordini (Pouvoir Mme Chantal Macias)

**Membre absent :** Mr Guillaume LE FOLL

#### Ordre du jour :

**1. Bilan de la MAÏADE :**

Un bilan très positif, de très belles photos ont été prises. (elles seront mises dans le bulletin municipal)

Les musiciens ont été payé par la commune, le reste de 1 600 € par Madame le Maire et une participation de 160 € des Adjoints.

**2. Cérémonie du 11 Novembre 2022.**

Comme d'habitude, un vin d'honneur après la cérémonie sera offert aux habitants.

Nous utiliserons les pâtés restant à la Mairie de l'ESAT ST JEAN.

La distribution des flyers sera effectuée par Mr Daniel RAOULT.

**3. Préparation du repas de Noël 2022 :**

2 Dates sont proposées : le 11 ou le 18 Décembre 2022 au midi pour les aînés de la commune. La date du 18 Décembre à 12H est choisie.

2 Traiteurs proposés : Le Plaisir du goût : 36€/personne pour les adultes et 18€50 pour le menu enfant.

Rousseau : 32€/personne pour le menu adulte et 16€ pour les enfants.

Le choix du traiteur sera finalisé par mail avec la proposition du traiteur Rouzié.

*(Le traiteur Rouzié a été finalement choisi avec 32€/personne pour le menu adulte et 13€ pour le menu enfant.)*

Vanessa IBERT s'est occupé des livres de Noël pour les enfants et la livraison devrait être bientôt.

Chantal MACIAS s'occupera des colis cadeaux pour les aînés qui seront pris à l'ESAT ST JEAN.

**4. Délibération de rémunération et nomination d'un agent recenseur.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les 5 ans un agent recenseur passe chez les habitants de la commune pour le recensement de la population.

Cette année, le recensement se fera du 19 Janvier 2023 au 18 Février 2023 et nous recevrons une dotation forfaitaire de l'état de 291 €.

Le coordonnateur communal nommé est Monsieur Daniel RAOULT et en suppléante Mme Ophélie CAPIN (une formation sera effectué prochainement par l'INSEE).

L'agent recenseur proposé est Mme Delphine ACHILLE (une formation sera effectué également prochainement par l'INSEE)

L'indemnité de l'agent recenseur sera de 11.07€ de l'heure.

Vote : 1 abstention et 8 Pour.

**5. Présentation de la Motion de soutien à la viticulture**

**Soutenons la culture de la vigne et du vin en France et dans nos territoires.**

La vigne et le vin sont indissociables de la culture et de l'histoire de notre pays.

Depuis des siècles, le travail des vignerons façonne notre terre et sculpte nos paysages. Notre patrimoine tout entier, historique, culturel, gastronomique, porte l'empreinte de la viticulture, que le monde entier souhaite découvrir. Qu'ils soient anciens ou plus récents, nos terroirs font la fierté de nos territoires.

Au cœur de l'économie de notre pays, la vigne et le vin sont pourvoyeurs de plus de 500 000 emplois directs et indirects, dont plus de 25 000 en Gironde, des vignerons aux négociants, en passant par les ouvriers agricoles, les pépiniéristes, les cavistes, les œnologues ou encore les sommeliers.

Face aux aléas climatiques, aux tensions internationales, aux évolutions sociétales et environnementales... la résilience et la détermination des femmes et des hommes du vin qui font face à ces défis forcent notre admiration.

Pourtant la tentation est grande pour certains de réduire le vin à l'alcool qu'il contient, de le rendre responsable de tant de maux, de le désigner comme le nouveau péril pour la santé publique et en conséquence d'inciter à l'abstinence. Une vision radicale qui est aussi un projet mortifère pour la vigne et le vin, pour la culture qui nous lie.

A cette sinistre vision, nous, élus des territoires viticoles, opposons notre conviction, forgée par notre connaissance du monde viticole et des aspirations de nos concitoyens : toujours avec modération, le vin est le symbole du partage et la convivialité, il est indissociable de notre art de vivre, de notre gastronomie et de notre culture.

Quand certains s'échinent à remettre en cause la place du vin dans notre pays, nous rappelons ce que sont la vigne et le vin pour nos territoires : une richesse, une source de vitalité, notre passé et notre avenir, un joyau qu'il nous faut préserver. Plusieurs de nos vignobles ont vu leurs paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Face aux velléités de certains de prescrire l'abstinence en toutes circonstances, il est aussi indispensable de rappeler que la modération est la pierre angulaire du modèle de consommation responsable que les Français ont adopté dans leur immense majorité, elle participe à la lutte contre les excès.

Ainsi, un "mois sans alcool" ne peut être un projet de santé publique porté par les représentants de l'Etat ; nous respectons l'initiative individuelle de nos concitoyens et des associations, mais nous combattons l'institutionnalisation de ce qui relève de l'injonction de quelques-uns et emporte la stigmatisation de toute une filière.

En conséquence, les élus du Conseil Municipal :

- RECONNAISSENT le caractère essentiel de la culture de la vigne et du vin dans la vitalité et l'identité de notre territoire ;
- RECONNAISSENT le rôle des hommes et des femmes de la vigne et du vin dans la perpétuation de l'art de vivre à la française, empreint de partage et de convivialité, mais aussi de responsabilité ;
- APPORTENT leur entier soutien aux acteurs du secteur vitivinicole en cette période de vents contraires ;
- APPELLENT le Président de la République et l'ensemble des acteurs politiques du pays, à ne pas soutenir des initiatives stigmatisantes à l'encontre des femmes et des hommes de la vigne et du vin, mais à engager un véritable projet de soutien de la filière vinicole, à travers une politique ambitieuse et équilibrée.

Délibération prise à l'unanimité.

## **6. Arrêté de Titularisation BITEAU Aurélien**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que l'adjoint technique territorial Aurélien BITEAU soit titularisé au 1<sup>er</sup> Novembre 2022 sur la commune de Daubèze, Baigneaux et Cessac. Le conseil municipal est favorable à la titularisation de Monsieur Aurélien BITEAU.

## 7. Questions Diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un entretien avec notre Conseiller aux décideurs locaux qui est Madame DEBALLE, il a été convenu que le compte administratif 2021 ainsi que l'affectation du résultat doit être revoté car les montants votés ultérieurement étaient erronés.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		116 262.98		335.54		116 598.52
Opérations de l'exercice	71 401.54	111 074.12	16 976.50	11 475.29	88 378.04	122 549.41
<b>TOTAUX</b>	<b>71 401.54</b>	<b>227 337.10</b>	<b>16 976.50</b>	<b>11 810.83</b>	<b>88 378.04</b>	<b>239 147.93</b>
Résultat de clôture		155 935.56	5 165.67			150 769.89
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement Total				150 769.89
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				2 695.21

5 165.67	au compte 1068 (recette d'investissement)
150 769.89	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

- FDAEC 2022 : 7 665 € accordés par le Département  
Taxes professionnelles : 10 913 € accordés  
Taxes additionnelles droit de mutation : 36 055 € accordés
- La facture du fauchage de la commune pour 2022 s'élève à 3 480 € TTC.
- Madame le Maire souhaite, au vu de la sécheresse de cette année, mettre un mot d'alerte dans la boîte aux lettres des habitants de la commune pour qu'ils se fassent connaître à la Mairie afin de présenter une demande de catastrophe naturelle.  
Monsieur RAOULT assurera sa distribution.
- Madame ROLLAND avait demandé si l'extinction de l'éclairage public la nuit dans le bourg de la commune pourrai se faire de minuit à cinq heures du matin.  
Madame le Maire va se renseigner auprès du SDEEG pour le faire.
- Madame le Maire a rencontré Monsieur ARROYO des pompes funèbres JEANNEAU qui devait s'occuper de faire un devis pour nos tombes des soldats « Mort pour la France », il va nous le faire parvenir rapidement.  
Madame le Maire va également revenir vers Le Souvenir Français pour savoir si nos travaux de restaurations des tombes seraient subventionnables.
- Madame le Maire fait part de son déplacement au Congrès des Maires à Paris du 21 au 24 Novembre 2022 pour représenter la commune de Daubèze.
- Commission Enfance et Jeunesse le 25 Octobre 2022 : Mme FAURE était présente, les tarifs pour l'accueil des centres de loisirs et les points jeunes ont été votés favorable à l'unanimité.

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 20H40.**